



Le service civil volontaire vous permet
d'approfondir vos connaissances,
de rencontrer des acteurs
et des témoins de la vie publique
et d'exercer votre citoyenneté
sous une nouvelle forme.

Vos avis sont précieux.

Vous pouvez les transmettre à l'acsé
au pôle Service civil volontaire :

contact.courrier-des-volontaires@lacsé.fr

civisme
et
démocratie
www.cidem.org

16, boulevard Jules-Ferry - 75 011 Paris
Tél. : 01 43 14 39 40 – Fax : 01 43 14 39 50



Service Civil Volontaire



BUCH CORPORATE/L'Acisé

Livret de formation civique
Agir pour tous, agir pour soi



“Les hommes, en effet, ne naissent pas citoyens mais le deviennent.”

Spinoza

“L’avenir ne nous apporte rien, ne nous donne rien ; c’est nous qui, pour le construire, devons tout lui donner, lui donner notre vie elle-même.”

Simone Weil

“Je ne suis ni Athénien, ni Grec, mais un citoyen du monde.”

Socrate

“Mon action n’est qu’une goutte d’eau dans la mer, mais si cette goutte d’eau n’existait pas, elle manquerait.”

Mère Teresa

“La France se nomme diversité.”

Fernand Braudel

“Nous ne coalisons pas des États, nous unissons des hommes.”

“L’Europe ne se fera pas d’un coup, ni dans une construction d’ensemble, elle se fera par des réalisations concrètes créant d’abord une solidarité de fait.”

Jean Monnet

“Le rassemblement des citoyens dans des organisations, mouvements, associations, syndicats, est une condition nécessaire du fonctionnement de toute société civilisée bien structurée.”

Vaclav Havel

“Dans un univers passablement absurde, il y a quelque chose qui n’est pas absurde, c’est ce qu’on peut faire pour les autres.”

André Malraux

“Ceux qui ne connaissent pas leur histoire s’exposent à ce qu’elle recommence.”

Elie Wiesel

Exercer sa citoyenneté

Le terme « citoyen » tire son origine du mot latin *civis*. Dans la Rome ou la Grèce Antique, les citoyens se réunissaient pour décider de l'organisation et de la défense de la cité.

L'idée fondatrice de la citoyenneté est d'abord celle de l'appartenance à une même collectivité politique. Membres d'une collectivité, les citoyens ont des droits et des devoirs qui permettent le

bon fonctionnement de cette communauté et le maintien de l'unité entre ses membres.

La citoyenneté aujourd'hui est le fruit de plusieurs étapes fondatrices, parmi lesquelles la Révolution française, le droit de vote accordé aux femmes en 1944, la mise en place de l'autorité parentale partagée en 1970, la naissance d'une citoyenneté européenne en 1992.

La citoyenneté ne se définit pas uniquement de façon juridique par l'exercice de droits (libertés fondamentales, droits politiques ou sociaux) et d'obligations (respecter les lois, participer à la défense nationale, payer ses impôts), mais aussi comme une participation active à la vie de la société. Tout citoyen a un rôle à jouer au quotidien dans l'évolution de la société et dans la promotion de valeurs comme le civisme ou la solidarité.

Cet engagement peut prendre différentes formes : adhérer à une association d'intérêt général, à un syndicat, s'engager pour la communauté dans des actions utiles. Une personne qui sou-



THE ART ARCHIVE / NATIONAL MUSEUM BUCHAREST / DAGLI ORTI

tient une action humanitaire, qui surveille sa consommation d'énergie, qui s'engage comme bénévole dans une association, accomplit des actes citoyens. Etre citoyen, c'est échanger avec

les autres, dialoguer, participer à la vie de la cité, à l'organisation de la société et à la construction d'une vie harmonieuse pour soi et l'ensemble des membres d'une même communauté.

Vers l'an 100, des citoyens romains se portent volontaires pour défendre l'empire menacé. (Détail de la colonne Trajan à Rome)



Le service civil volontaire

Le service civil volontaire créé par la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances a pour objectif de permettre à des jeunes, garçons et filles, de 16 à 25 ans révolus, de parcours, de milieux culturels et d'origine diversifiée, de s'engager au service d'une mission d'intérêt général pour une période de six, neuf ou douze mois dans une association, une collectivité territoriale ou un établissement public.

Ce dispositif, piloté par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (Acsé), a vocation à promouvoir l'engagement des jeunes, à le rendre visible et à le soutenir de façon significative par la mise en place d'un cadre de référence et la prise en charge d'une part significative de l'indemnité versée au jeune volontaire et d'un complément de financement à la structure pour l'accompagnement du jeune et la formation aux valeurs civiques.

Un itinéraire de citoyenneté

Dès sa naissance, l'enfant est titulaire de droits : droit au respect de sa vie, de sa dignité, et de son intégrité corporelle. Il dispose d'une identité et d'un nom (Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989).

Au fur et à mesure de son développement, il accède à des droits nouveaux, à la capacité de les exercer personnellement, et peut prendre une part de plus en plus active dans la vie sociale. Dès son entrée à l'école, chaque enfant emprunte un itinéraire de citoyenneté, allant des premiers cours d'instruction civique aux Journées d'appel à la préparation

à la défense (JAPD). Le service civil volontaire complète et enrichit cet itinéraire personnel et collectif qui se construit au rythme des engagements de chacun et des rencontres.

Au cours de la scolarité, l'enseignement à la citoyenneté a pour objectif « *de prendre en charge l'éducation aux valeurs universelles des droits de l'Homme, de la démocratie et de la République, de permettre au jeune de réussir sa vie en société, d'exercer librement sa citoyenneté, de devenir pleinement responsable et autonome, dans le respect dû à la diversité des choix de chacun.* »

(Extraits du « Socle commun de connaissances et de compétences » du 11 juillet 2006)

Les programmes scolaires abordent les droits et les devoirs du citoyen, la démocratie, les institutions et les valeurs de la République, la lutte contre toutes les formes de discriminations, l'éducation à l'environnement, la connaissance de l'Histoire...

Toutes ces questions traversent et participent à la construction citoyenne et civique de chaque jeune, complétée par l'enseigne-

ment de défense présenté dans les classes de 3^e et de 1^{ère}.

Ces enseignements théoriques et pratiques peuvent être enrichis, pour certains, d'engagements personnels : délégué de classe, membre bénévole d'une association, fondateur d'une junior association, défenseur de l'environnement, actions humanitaires ou d'utilité sociale...

A dix-huit ans, avec la majorité civile, chacun peut exercer ses droits de citoyen et notamment le droit de vote, moment particulier, symbolique et significatif de l'expression d'une citoyenneté active.

D'autres moments tels que les

formations civiques à l'attention des étrangers primo-arrivants ou les cérémonies de remise de décrets de naturalisation font partie intégrante, pour certains, du parcours de citoyenneté.

Cet itinéraire de citoyenneté se prolonge tout au long de la vie. En effet, « *on ne naît pas citoyen mais on le devient* », selon Spinoza. Il ne s'agit pas d'un état, mais bien d'une conquête permanente.

Ainsi, chaque apprentissage ou expérience rend chaque individu plus autonome et responsable, capable de mieux maîtriser son avenir et de participer plus activement à la vie démocratique de la cité.

Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française à la préfecture de Seine-Saint-Denis.



HAMILTON/REA

Le service civil volontaire

Le service civil volontaire (SCV) est une étape de vie au cours de laquelle il est proposé au jeune de vivre une expérience de mobilité et de mixité sociale et culturelle. En favorisant la mobilité des jeunes, le SCV veut être, pour chacun d'entre eux, une occasion de sortir de son milieu et de son environnement habituels, et d'élargir son champ de vision. En favorisant la mixité sociale, la rencontre et la collaboration entre citoyens de sexes, d'âges, de cultures et de milieux sociaux différents, le SCV contribue au renforcement de la cohésion sociale dans notre pays.

Origine des valeurs et des symboles de la République

« **La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale** », proclame l'article 1^{er} de la Constitution de 1958. S'engager en tant que citoyen, c'est faire vivre les valeurs de la République. Ces valeurs sont inscrites dans sa devise : **« Liberté – Egalité – Fraternité ».**

Egalité Homme/Femme

« **La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme** ».

Préambule de la Constitution de 1946

La République indivisible

L'unité et l'indivisibilité garantissent une application uniforme du droit sur l'ensemble du territoire national à tous les citoyens. Aucun individu ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté nationale. Seuls les citoyens exercent cette souveraineté par la voie de leurs représentants ou du référendum.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme signée par 48 pays en 1948 est l'une des premières grandes réalisations de la nouvelle Organisation des Nations Unies (ONU). Le texte s'inspire, notamment, des principes de 1789 sur les droits civils et politiques et introduit les droits économiques, sociaux et culturels.

« **L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations...**

Article 1 : **Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité...** »

La République laïque

L'Etat est neutre par rapport aux religions que chacun a le droit de pratiquer selon son choix. La République garantit la liberté de conscience et la liberté de culte. L'Etat ne privilégie ni ne salarie aucun culte.

La République démocratique

La démocratie est un bien particulièrement précieux, fragile aussi, qu'il s'agit de protéger et de conforter par une pratique concrète qu'il appartient à chaque citoyen de mettre en œuvre.

La République sociale

Elle développe la solidarité et la cohésion sociale et donne accès aux droits sociaux : assurance maladie, retraite, éducation, santé, logement...

LIBERTÉ

Premier mot de la devise républicaine, la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, dans son article 4, la définit ainsi : « **La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à**

autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi. » Liberté de conscience, liberté d'agir, liberté d'aller et venir. Elle traduit, d'abord, l'affirmation de l'autonomie de l'individu.

ÉGALITÉ

Deuxième terme de la devise de la République, il signifie que la loi est la même pour tous, que les distinctions de naissance ou de condition sont abolies et que chacun est tenu dans la mesure de ses moyens de contribuer aux dépenses de l'État. La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen affirme, dans son article 1, que « **les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits** ».

FRATERNITÉ

Troisième élément de la devise de la République, la fraternité est ainsi définie dans la Constitution de l'an III (1795) : « **Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit ; faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir.** » La liberté se conquiert et se garantit. L'égalité peut s'instituer. La fraternité relève de l'éthique et existe à travers sa pratique.

Associée à l'effigie de Marianne, au drapeau tricolore, et à la Marseillaise, cette devise est l'un des principaux symboles et principes de la Nation française :

Le drapeau tricolore

La Convention, par un décret du 27 pluviôse an II (15 février 1794) en fera l'emblème de la République. Lors de chaque changement de régime, les républicains feront du maintien ou du rétablissement du drapeau tricolore une des conditions de leur adhésion.

La Marseillaise

Composée à Strasbourg par Rouget de Lisle, dans la nuit du 25 au 26 juillet 1792, le « Chant de guerre de l'armée du Rhin », recevra son titre définitif de « Marseillaise », le 10 août 1792. Son statut d'hymne national est officialisé en 1879.

Marianne

Marianne fût d'abord, sous la Révolution, la représentation allégorique de la Liberté. C'est à partir de 1848 que son nom se répand. Elle deviendra l'effigie nationale à partir de la III^e République.

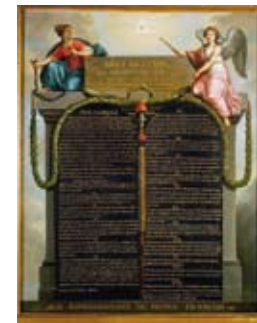
L'intégration

La devise de la République « Liberté–Egalité–Fraternité » fonde le Pacte républicain. La République est fondée sur le consentement et l'adhésion de tous à ce contrat social. Il s'agit de l'intégration de tous à un ensemble de valeurs incontournables et partagées. L'intégration concerne les étrangers et aussi tous les Français. « **L'intégration consiste à susciter la participation active de la société toute entière de l'ensemble des hommes et des femmes appelés à vivre durablement sur notre sol en acceptant sans arrière pensée que subsistent des spécificités notamment culturelles, mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et devoirs, afin d'assurer la cohésion sociale.** »

Définition du processus d'intégration du Haut Conseil à l'Intégration dans son rapport « Pour un modèle d'intégration » - février 1991.

La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen

de 1789 est l'un des textes fondateurs de la démocratie et de la liberté en France. Les droits qu'elle définit sont essentiellement reliés à la liberté, premier des droits naturels et imprescriptibles et sont considérés comme applicables en tout temps et en tout lieu.



AG - IMAGES / ERICH LESSING

Citoyens aujourd'hui

Participer à la vie démocratique

S'inscrire sur les listes électorales, voter lors des élections, faire partie d'un conseil municipal, prendre un engagement syndical ou associatif, participer aux élections professionnelles, etc. sont autant des gestes qui permettent de faire vivre la démocratie dans la vie de tous les jours.

Etre citoyen aujourd'hui, c'est prendre conscience que chacun est porteur d'une part d'intérêt général, est responsable du devenir de son pays et de sa planète et du fait de bien vivre ensemble. Défendre l'intérêt collectif, c'est agir au quotidien pour que les choses changent, exercer son droit de vote à chaque élection mais également pouvoir s'engager dans une association ou développer un projet utile à plusieurs.

Faire l'expérience de la citoyenneté, c'est découvrir et comprendre les lois qui nous régissent,

mais c'est également agir en personne solidaire et responsable. La citoyenneté est un ensemble de pratiques qui ne se limitent pas à l'exercice de droits et d'obligations. Elle fait appel à la capacité d'initiative de chacun.

Un citoyen actif fait entendre sa voix, propose des projets et des solutions aux problèmes, s'associe aux débats et aux prises de décision concernant les actions et l'élaboration des règles de la vie collective, et assume des responsabilités dans leur mise en œuvre. C'est la citoyenneté active et participative.

Au-delà de la prise de conscience de l'intérêt général, être citoyen, c'est, dans la vie quotidienne, apprendre à vivre ensemble, respecter les autres, s'écouter, et mieux se comprendre. C'est également s'engager pour les générations futures en respectant l'environnement, et agir pour la dignité et les droits de chacun.

Les associations d'intérêt général constituent un moyen efficace de s'engager et de vivre cette citoyenneté. Elles sont des lieux collectifs, révélateurs d'engagement, proposant aux jeunes des espaces citoyens qui leur permettent de s'impliquer, de participer, de contribuer à la construction de la société de demain.

STEPHANE AUDRAS/REA



Valeurs civiques

La formation aux valeurs civiques est un des éléments essentiels du service civil volontaire. Elle a pour objectif d'approfondir la réflexion de chacun sur les situations dans lesquelles il est engagé et de développer des compétences nouvelles. Ce qui doit être recherché, c'est la capacité des jeunes à analyser des situations, à résoudre des problèmes concrets, à utiliser les compétences acquises dans l'action et à les transformer en savoir-faire et en savoir-être. Fondée en grande partie sur la rencontre avec des responsables et des acteurs de la vie publique et sur la participation à des moments forts de la vie publique, elle veut être un espace d'excellence. Le livret civique constitue un support de cette formation.

De nouvelles citoyennetés émergent aujourd'hui, comme la citoyenneté européenne assortie de nouveaux droits comme celui de la liberté de déplacement et d'installation dans le territoire de l'Union européenne. La notion encore plus large de citoyen du monde est liée à l'existence d'une troisième génération de droits de l'Homme qui implique une solidarité à l'échelle internationale comme le droit à un environnement sain, le droit des générations futures, ou le droit d'ingé-

rence humanitaire. Le sentiment d'une responsabilité à l'égard de l'ensemble de la planète est l'une des façons dont s'exprime la citoyenneté aujourd'hui.

Voter, s'engager dans le milieu associatif et auprès des collectivités territoriales. Il y a de multiples façons d'être un citoyen actif.

Des citoyens européens

- Depuis 1992, toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne (UE) est citoyen européen.
- S'intéresser aux questions européennes, au fonctionnement de l'UE, participer à des échanges ou des projets avec des jeunes d'autres Etats membres, s'engager dans une association européenne, etc. sont des nouvelles formes d'engagement qui contribuent au développement d'une citoyenneté, nationale et européenne.

Présentation des institutions

1. ORGANISATION DES POUVOIRS

Loi fondamentale de la République, la Constitution fixe les règles du fonctionnement de l'Etat et les principes d'organisation des différents pouvoirs :

Le Président de la République est le chef de l'Etat. Il est élu pour 5 ans au suffrage universel. Il promulgue les lois. Il est le chef des armées. Il nomme le Premier ministre et les ministres. Le Président de la République peut dissoudre l'Assemblée Nationale.

Le Gouvernement conduit la politique de la Nation. Il prépare et exécute le budget. Il participe à l'élaboration des lois et veille à leur mise en œuvre.

Le Parlement est composé de l'**Assemblée Nationale** et du **Sénat**. Il vote le budget et les lois. Les députés sont élus pour 5 ans au suffrage universel. Les sénateurs sont élus pour 6 ans au suffrage indirect (colège des grands électeurs).

Le Conseil constitutionnel s'assure que les lois sont conformes à la Constitution.

2. LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La commune

En 2007, la France compte plus de 36 000 communes dont 90 % ont moins de 2 000 habitants. Parmi les compétences tradition-

nelles dévolues à la commune et au maire, on peut distinguer :

- les fonctions d'état-civil (enregistrement des naissances, mariages, décès);
 - les fonctions électorales (organisation des élections, révision des listes électorales.);
 - la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques, grâce aux pouvoirs de police du maire;
 - l'action sociale (gestion des équipements de la petite enfance etc.);
 - l'enseignement (gestion, construction, entretien et équipement des écoles primaires);
 - l'entretien de la voirie communale;
 - l'aménagement et l'urbanisme;
- Les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel direct pour 6 ans. Le maire est élu par les conseillers municipaux.

Le département

La France est divisée en 100 départements. Principaux bénéficiaires des processus de décentralisation, les départements ont des responsabilités dans les domaines suivants :

- l'action sociale, notamment la protection de la famille et de l'enfance;
- l'aménagement de l'espace et l'équipement (voirie départementale, organisation des trans-

ports routiers non urbains de personnes et des transports scolaires, etc.);

- l'éducation, la culture et le patrimoine, notamment la construction, la reconstruction, l'extension, l'équipement et le fonctionnement des collèges;
- l'action économique;

Les conseillers généraux sont élus au suffrage universel pour 6 ans. Le Président du conseil général est élu par les conseillers généraux. Il dirige l'administration départementale et met en œuvre et exécute les décisions du conseil général. Il assure la préparation et la mise en œuvre du budget départemental.

La région

La France est divisée en 26 régions, dont 22 régions situées en France métropolitaine et 4 régions d'outre-mer.

Les régions ont pour principaux domaines d'intervention :

- le développement économique (définition du régime des aides économiques aux entreprises, élaboration d'un schéma régional de développement économique, etc.);
- l'aménagement du territoire et la planification (élaboration du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, signature de contrats de projets entre l'Etat et les régions, élaboration d'un schéma régional de transport, etc.);
- l'éducation, la formation professionnelle et la culture (la construction, la reconstruction, l'extension, l'équipement et le fonctionnement des lycées, des établissements d'éducation spé-

cial et des lycées professionnels maritimes, l'organisation et le financement des musées régionaux, l'organisation et le financement du cycle d'enseignement, etc.).

Les conseillers régionaux sont élus au suffrage universel direct pour une durée de 6 ans. Ils siègent à l'assemblée délibérante de la région, le conseil régional, et élisent le Président du conseil régional qui prépare et met en œuvre les délibérations.

3. LE PRÉFET

Dans chaque région et dans chaque département, le Préfet est le représentant de l'Etat. Nommé par le chef de l'Etat, il est le représentant direct de chaque ministre. Il est responsable de l'ordre public. Il met en œuvre l'ensemble des politiques gouvernementales. Il contrôle la conformité des actes des collectivités territoriales avec la loi.

Le processus décisionnel de l'Union européenne (UE)

L'Union européenne est née en 1958 lors du traité de Bruxelles. Elle est organisée autour de trois institutions principales : le Conseil Européen, la Commission, le Parlement.

Le Conseil européen, rassemblement des 27 chefs d'Etat ou de gouvernement, définit les grandes orientations politiques de l'Union. Dans ce cadre, la Commission européenne, représentant l'intérêt général européen, propose, dans ses domaines de compétence, les futures directives et règlements. Elle est composée de 27 commissaires européens, un par Etat membre. Le Conseil de l'UE, composé des 27 ministres des Etats membres concernés par l'affaire traitée, est l'institution européenne qui défend et représente les intérêts des Etats membres. Il adopte ou rejette les futures directives et règlements le plus souvent avec le Parlement européen selon la procédure de co-décision. Le Parlement européen représente les citoyens européens. Ses membres, les députés européens, sont élus au suffrage universel direct tous les 5 ans. La France y dispose de 78 sièges sur 785.

Pratique

Pour en SAVOIR plus

La CNIL

Créée en 1978, la Commission Nationale de l'Information et des Libertés (CNIL) est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des données personnelles.

Face aux dangers que l'informatique peut faire peser sur les libertés, la CNIL a pour mission de protéger la vie privée et les libertés individuelles ou publiques. Elle est chargée de veiller au respect de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, qui encadre la mise en œuvre des fichiers ou des traitements de données à caractère personnel et oblige leurs responsables à les déclarer à la CNIL.

Pour plus d'information sur les déclarations : www.cnil.fr

Le Médiateur de la République

Depuis sa création en 1973, le Médiateur de la République s'emploie à améliorer les relations entre l'administration française et le citoyen à travers 3 missions :

- Améliorer les relations entre le citoyen et l'administration par la médiation ;
 - Proposer aux pouvoirs publics des réformes des textes législatifs et réglementaires ;
 - Agir au niveau international pour la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance.
- Nommé pour 6 ans et irrévocable, il examine au cas par cas l'inadaptation de certains textes ou procédures ou les excès de certains comportements. Il propose des solutions sur mesure et des réformes de fond.

Toute personne en désaccord avec un service de l'Etat, une collectivité territoriale ou tout organisme de service public, peut faire appel au Médiateur de la République. Il recherche un règlement amiable au cas par cas entre les deux parties.

Pour plus d'informations : www.mediateur-republique.fr

La HALDE

La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) est une autorité administrative indépendante créée en 2004.

Elle a pour mission d'informer, de conseiller et d'aider les citoyens victimes de discrimination, notamment en raison de l'origine, de l'âge, du genre, du handicap, des opinions, de l'orientation sexuelle. Elle identifie et diffuse les bonnes pratiques et les expériences en matière de lutte contre les discriminations dans tous les secteurs d'activité. Elle dispose de pouvoirs d'investigation pour instruire les dossiers. Toute personne s'estimant victime de discrimination peut saisir directement la Haute Autorité au moyen d'un courrier motivé.

Pour une information ou un conseil, un numéro de téléphone a été mis en place : 08 1000 5000.

Pour plus d'informations : www.halde.fr

SITES WEB DE RÉFÉRENCE

Le service civil volontaire
www.servicecivilvolontaire.fr

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, (l'Acse)
www.lacse.fr

JAPD (ministère de la Défense)
www.defense.gouv.fr/sites/sga/votre_espace/jeunes_et_japd

Centre d'information sur la vie politique française (Cevipof)
www.cevipof.msh-paris.fr

Legifrance
Le service public de l'accès au droit
www.legifrance.gouv.fr

Assemblée nationale
www.assemblee-nationale.fr

Sénat
www.senat.fr

Conseil économique et social
www.conseil-economique-et-social.fr

Centre d'information et de documentation jeunesse (Cidj)
www.cidj.asso.fr

Civisme et Démocratie
www.cidem.org

OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Bénévolat et volontariat en France et dans le monde
Bénédicte Halba, *Les Etudes de la Documentation française - La Documentation française : 2003 / 144 p.*

Individualisme et lien social
Pierre-Yves Cusset, *Problèmes politiques et sociaux n° 911 - La Documentation française : 2005 / 120 p.*

Les citoyennetés scolaires. De la maternelle au lycée
Constantin Xypas, *PUF, éducation et formation. 2003.*

Du contrat social
Jean-Jacques Rousseau, *coll « Folio Essais » - Gallimard 1993.*

Les Théories du pacte social : droit naturel, souveraineté et contrat de Bodin à Rousseau
Coll « Points Essais » - Seuil 2001.

De la démocratie en Amérique
Alexis de Tocqueville, *Coll « Folio Histoire » Gallimard 1992 – en deux volumes.*

Qu'est-ce que la démocratie ?,
Alain Touraine, *Fayard, 1994.*

Le triomphe de l'opinion publique: L'espace public français du XVI^e au XX^e siècle
Dominique Reynié, *Odile Jacob – 2002.*

Traité sur la tolérance
Voltaire, *Flammarion / Philosophie.*

L'esprit des lois
Montesquieu.

La Citoyenneté
Anicet Le Pors, *Collection Que sais je ?*

Numéro spécial de la collection "Repères pour éduquer".
Direction de la collection : Civisme et démocratie-CIDEM. Édité par Malesherbes-Publications, 8, rue Jean-Antoine de Baïf, 75212 Paris cedex 13. RCS Paris B323 118 315.
Imprimé en France par Morel et Corduant 59700 Marcq-en-Barceul.
Dépôt légal : décembre 2007. ISBN 978-2-916828-13-8
© Tous droits réservés MP - Cidem